

Nouvelles Procédures pour le Certificat d'Immatriculation en 2024

Découvrez les évolutions concernant le certificat d'immatriculation, anciennement connu sous le nom de carte grise, avec les démarches simplifiées et les nouveautés pour 2024. Un site officiel dédié à toutes les procédures liées à ce document est accessible à l'adresse <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Cette transition vers la dématérialisation, autrefois gérée en préfecture, implique désormais une démarche en ligne.

Pour ceux qui éprouvent des difficultés avec les nouvelles technologies ou qui n'ont pas accès à Internet ou à des dispositifs adaptés (tels que mobiles, tablettes ou ordinateurs), l'État a mis en place les maisons France Services pour vous offrir une assistance gratuite dans diverses démarches administratives, y compris celles liées à la carte grise : duplicata, changement d'adresse, transfert de propriété, etc.

D'autres informations sont disponibles sur le site de l'ANTS, qui dispose également d'une chaîne YouTube contenant des vidéos explicatives permettant de suivre les étapes pas à pas. De plus, avant tout achat, vous pouvez consulter [ici](#) l'historique du véhicule afin de connaître les informations importantes le concernant, comme les accidents qu'il a subi.

Des ajustements tarifaires pour le certificat d'immatriculation pourraient être en vigueur en 2023 en raison du malus écologique, le seuil déclencheur ayant été revu à la baisse. Vous pouvez également vous informer sur les modifications de la taxe régionale auprès de votre région, car cette taxe est comprise dans le montant total du certificat d'immatriculation.